

Le moins que l'on puisse dire est que l'année qui se profile est celle, pour les professionnel·les en charge de la jeunesse, de tous les dangers : avec un chef d'état-major des armées qui martèle que la France doit « accepter de perdre [ses] enfants » (18 novembre 2025), un ministre de l'Éducation nationale ancien concepteur des réformes du bac et du « choc des savoirs », un président de la République pour qui la seule boussole, en termes de politique éducative, est d'étendre aux lycées une mesure inappliquée, car inapplicable, au collège, celle de l'interdiction des portables... Tous les marqueurs semblent au rouge.

Pourtant, 2025 nous a montré que, dans certains domaines au moins, la lutte paie : la réforme des « groupes de besoins » mise en place par Gabriel Attal semble ainsi connaître ses derniers jours. Enfin, collégiens et collégiennes pourront se retrouver dans des classes (relativement) mixtes socialement et scolairement, à rebours de la ségrégation induite par cette funeste réforme. Cette victoire s'est accompagnée d'une autre, celle de la promulgation - enfin ! - d'un programme d'EVARS (éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle) pour l'ensemble des élèves des premier et second degrés. Bien entendu, celui-ci est contestable, d'autant plus qu'il ne s'accompagne d aucun budget

spécifique. Il n'empêche : il participe de la construction d'une école plus progressiste.

Ces victoires peuvent sembler modestes, mais elles montrent que le combat pour une école plus juste, plus ouverte et moins discriminante est possible. Bien sûr, cela nécessite la présence de tous et toutes dans les luttes collectives.

À nous d'étendre la contestation à tous les domaines mettant à mal la promesse d'une société juste, pacifique et égalitaire. Refusons collectivement la militarisation de la jeunesse, l'inféodation de l'école aux intérêts privés et la surveillance généralisée des élèves et de leurs enseignant·es. Œuvrons au contraire à l'édification d'une école commune à toutes et tous, qui ne soit pas un sas vers l'exploitation ou l'enrôlement dans l'armée.

Pour mener à bien ces combats, le syndicalisme reste la meilleure arme : il nous permet de nous regrouper sur nos lieux de travail, de nous concerter, d'échanger et de faire valoir la force du nombre face à l'iniquité des décisions prises dans la solitude des cabinets ministériels.

Alors, syndique-toi et rejoins le SNES-FSU !

L'an dernier, un·e stagiaire sur trois était syndiquée au SNES,

Pourquoi pas toi ?



Adhère au SNES-FSU !



Se syndiquer, c'est choisir de ne pas rester seul·e, c'est déjà AGIR !

Une question ? Contacte-nous !

Par email à stagiaires@creteil.snes.edu ou par téléphone au 06.95.47.01.40

Audrey, Sandy, Julia, Léa et Gabriel

Militant·es du secteur « Entrée dans le métier »

du SNES-FSU Crétel

« Entrée dans le métier » pour les enseignant·es et CPE stagiaires
Lundi 30 mars 2026

Stage de formation syndicale

de 9h30 à 16h30

SNES Créteil, 46 avenue d'Ivry, 75013 Paris

M₁₄ Olympiades

M₇ T_{3a} Porte d'Ivry

Le programme

Tout savoir sur la titularisation

La fin de ton année de stage sera marquée par des étapes importantes : inspection, jury de titularisation, rapports des évaluateurs·trices. Nous te donnerons tous les éléments pour comprendre le processus de titularisation et aborder sereinement ces échéances, à commencer par l'inspection.

Comprendre les enjeux de l'intelligence artificielle pour nos métiers

Un stage syndical est aussi l'occasion de réfléchir à des problématiques liées à la recherche et au monde universitaire. Cette année nous avons la chance de recevoir Christophe Cailleaux, professeur d'histoire-géographie et membre du groupe de réflexion du SNES sur le numérique, qui viendra nous parler de l'entrisme de l'IA dans l'Éducation nationale et des moyens que nous avons d'y résister.

Mutations inter, mutations intra : le SNES vous informe

Les commissaires paritaires du SNES seront présent·es pour t'informer sur les règles du mouvement et de l'affectation dans l'académie de Crétel et répondre à toutes tes questions pour t'aider à élaborer ta stratégie de vœux d'affectation dans notre académie.

Note-le tout de suite sur ton agenda et dépose **avant le 1^{er} mars** ta demande de congé au Recteur (modèle ci-dessous) au secrétariat de direction de ton établissement. Signale, par courtoisie, ton absence à ton ou ta formateur·rice INSPE si tu dois assister à la formation ce jour-là.

Tu as droit à ce congé (avec maintien du salaire) !

La participation aux stages syndicaux sur tes heures de travail (que tu sois à l'INSPE ou dans ton établissement ce jour-là) est un droit (dans la limite de 12 jours par an).

Il faut aussi, obligatoirement, t'inscrire au stage sur notre site (en te connectant si tu es syndiqué·e) : <https://adherent.snes.edu/Modules/Stages/StagesAcademiques/StagesAca.indexPRA.php?Aca=9>

Tu peux générer un modèle d'autorisation d'absence à remettre à ton·a chef·fe d'établissement après t'être inscrit·e sur notre site, sinon tu peux utiliser celui-ci :



Nom, Prénom, Grade et Fonction, Établissement
 à Monsieur le Recteur de l'Académie de Crétel
 S/C de M./Mme le/la proviseur·e ou principal·e du collège ou du lycée

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le lundi 30 mars 2026 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Paris. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre publié au JORF du 6 janvier 2000).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Date, signature